



Le CAGEC chez vous !

Les droits des intermittents

NOUVELLE REFORME

1 jour – 7 heures

- ▶ Thème uniquement au CAGEC
- ▶ Avec le Directeur du Service Paye du CAGEC (2500 payes par mois - 300 clients)
- ▶ Des réponses précises sur vos situations professionnelles
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Décret du 13 juillet 2016
- Identification du champ d'application des différentes annexes
- Problématique des ouvertures de droit multiples (régime général, annexe 8 ou 10), droits rechargeables
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits
- Valider les obligations formelles des salariés et de l'employeur ; les incidences en cas d'erreur

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Tanguy Berthelot-Ritzen



Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 15 ans (des références prestigieuses : Les Folles Journées de Nantes, l'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...). Il intervient régulièrement en formation en apportant son expertise auprès des scènes nationales, festivals, production audiovisuelle, compagnies...



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

OBJECTIFS

- Comprendre l'ensemble du mécanisme de l'allocation chômage (ouverture de droit, calcul de l'allocation journalière, modalités d'application...)
- Appréhender la réglementation pour éviter les erreurs ou répondre de manière efficace à vos salariés
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits, et tout en respectant la réglementation en vigueur
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés pour un meilleur dialogue

CONTENU DÉTAILLÉ

- Décret du 13 juillet 2016
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit (admission, réadmission...)
- Problématique des ouvertures de droit multiples (régime général, annexe 8 ou 10), droits rechargeables
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi (calcul du salaire de référence, de l'allocation journalière, du nombre de jours indemnisés...)
- Comprendre le différé d'indemnisation et le circuit transitoire actuellement mise en place
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits : contrat long ou non, intervention d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations formelles des salariés (BSM) et de l'employeur (AEM, Avis de versement) et les incidences en cas d'erreur

MÉTHODE

De nombreux exemples et cas pratiques. Une large place est laissée aux questions des participants.

Un dossier avec les principaux textes concernant les droits des intermittents.

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.

Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire
Tél : 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr
www.cagec.fr

